

Présidente de l'association Formation Professionnelle :
Innovations Expérimentations – FIPES.

RÉFLEXIONS AUTOUR DU MÉTIER DE MANUTENTIONNAIRE

JACQUELINE MÉNAGÉ, ANCIENNEMENT EN CHARGE DU PARTENARIAT AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION, ET AUJOURD'HUI PRÉSIDENTE DE FIPES, NOUS LIVRE DES PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR VALORISER LE MÉTIER DE MANUTENTIONNAIRE, EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS DE LA LOI D'ORIENTATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE DE SEPTEMBRE 2009.

Depuis 2005, FIPES (www.fipes.fr) a noué des partenariats nombreux, avec les organisations professionnelles et des établissements de formation. À ce jour, nous développons une série d'études sur la valorisation des métiers peu attractifs et peu connus des jeunes. Dans ce contexte, nous travaillons en partenariat avec la CGI sur le métier de manutentionnaire. Près d'un million de salariés exercent ce métier, avec ou sans qualification. La polyvalence y est devenue incontournable. Un grand nombre d'opérations étant effectuées à l'aide de machines, l'ordinateur est désormais un intermédiaire entre la tâche et le manutentionnaire.

Un métier essentiel mais peu mis en lumière
L'étude ABEFIA de 2006, a fait état de l'importance des emplois de manutentionnaires dans le secteur du commerce interentreprises et des difficultés de recrutement. Il existe un fort turnover des salariés et un recours aux agences d'intérim. Les accidents du travail sont nombreux : 1 accident du travail sur 3 est lié à la manutention ! Les manutentionnaires sont en quête de reconnaissance....
Notre investigation vise à mieux connaître ce métier en identifiant les compétences requises



pour l'exercer et évoluer, et en proposant des actions pour le revaloriser auprès des employeurs, des salariés, des jeunes et de leurs enseignants. Notre parti pris est d'avoir un regard particulier sur la réalité de ce métier au sein de la logistique par la réalisation de courts métrages et d'entretiens auprès des entreprises (notamment celles de la distribution de produits frais, des produits du bâtiment et des équipements informatiques), des centres de formation et des agences d'intérim.

Quelles actions pour revaloriser ce métier ?

Compte tenu des constats réalisés sur la demande d'emploi, les qualifications, le développement des compétences relationnelles et sociales, la reconnaissance de l'expérience professionnelle, l'évolution des salariés, ainsi que sur la demande de formation, nous présenterons des pistes de travail et de réflexion autour de quatre axes majeurs :

- L'amélioration de l'ergonomie et de la sécurité.
- Il est aujourd'hui essentiel de réfléchir à toutes les stratégies à mettre en place afin de diminuer les taux très élevés d'accidents du travail,
- Une réflexion sur la certification : le CAP peut-il

être rénové ?, Aller vers l'obligation d'obtention du CACES et faire évoluer son renouvellement ? La création d'un CQP ? Et pourquoi pas un CQP interprofessionnel et des passerelles entre les certifications comme le recommande la Commission Nationale de la Certification Professionnelle ?

- Des propositions d'amélioration de la formation : mise en place d'une politique de communication sur ces métiers et leurs exigences, projets pédagogiques visant à développer l'individualisation, partenariats, recherches sur les compétences relationnelles et sociales ainsi que sur les préconisations en matière de sécurité et d'ergonomie,
- Des propositions sur le management de la ressource humaine au sein des entreprises, compte tenu de la forte demande de reconnaissance des manutentionnaires, par des formations, des participations à la vie de l'entreprise.

Ces pistes de travail pourraient trouver leur place dans les actions futures de la CGI pour favoriser l'information sur ces métiers et participer au développement des qualifications et à leur reconnaissance. L'objectif est aujourd'hui de former des publics peu qualifiés et des demandeurs d'emploi, et de sécuriser leurs parcours professionnels. ■